



L'héritage de Maïmonide

'Hasdai Crescas, philosophe et talmudiste

'Hasdai Crescas, un des plus grands philosophes juifs et éminent talmudiste a vécu au XIV^{ème} siècle en Espagne.

Sans concession, il entreprend une critique systématique de Maïmonide dans le but de valoriser son héritage. Sa réflexion s'articule autour de la notion de Avoda (עבודה) ou "dévouement" dans le cadre des injonctions divines.

Traduit, annoté et commenté par E. Smilevitch, le Or Hachem ("Lumière de l'Éternel") est l'œuvre majeure de 'Hasdai Crescas.

Extrait n°1

Quoique ce maître ait réalisé des prodiges dans ses œuvres, cependant, dans son livre sur les préceptes [*Michné Torah*] ... il n'a pas indiqué complètement les causes des choses ni leurs règles générales ; il s'est contenté de mentionner les cas individuels qui figurent dans les paroles de nos anciens. Or, du fait que la majeure partie des préceptes appartient au domaine du possible, qui est plus vaste que l'océan, jamais le savoir des cas individuels n'enveloppera leur infinité. De sorte que, si le moindre détail de l'un des cas mentionnés se modifie, il devient impossible de concevoir parfaitement un jugement adéquat à son propos... La connaissance que l'on en tire est donc nécessairement imparfaite... [Car] il est clair qu'une science parfaite des choses consiste à les connaître selon leurs causes et la nature de leur sujet. (*Lumière de l'Éternel*, Hermann, 2010, p. 232-233)

Extrait n°2

À leur tête, le maître éminent, Rabbènou Moché bar Maïmon, qui, avec son grand esprit, son extraordinaire érudition dans le Talmud et l'ampleur de sa compréhension, s'instruisit dans les livres des philosophes et par leurs discours. Ils le séduisirent, et lui se laissa faire. Puis, sur la base de leurs prémisses branlantes, il construisit des piliers et des fondations aux secrets de la Torah, dans son livre intitulé *Guide des Égarés*... Or l'origine de ce problème est que, jusqu'à présent, il ne s'est trouvé personne pour contredire les preuves du Grec [Aristote], qui a obscurci les yeux d'Israël à notre époque. (*Ibid.*, p. 235-236)

Extrait n°3

J'ai décidé de mettre par écrit les principes et les axiomes sur lesquels repose la Torah dans sa totalité, et l'axe sur lequel elle tourne, en n'ayant égard qu'à la seule vérité (...). J'expliquerai, en outre, que jamais le maître [Maïmonide] n'a eu l'intention de contredire les fondements de ces doctrines. Toutefois si, à la vérité, figurent dans ses paroles des propos difficiles à admettre, je serai bien forcé de les faire remarquer. Les paroles de notre maître, même dans ses conversations familières, nous sont particulièrement chères ; mais la vérité nous est encore plus chère. À plus forte raison si, de la lecture de ces textes, peut résulter une profanation ; car on a pour principe que « lorsque la profanation du Nom est en jeu, nul n'est tenu au respect du maître » (*Berakhot* 19 b). Étant donné que le fondement de l'erreur et de l'égarément réside dans le fait qu'on prend appui sur les paroles du Grec et sur les

preuves qu'il a conçues, j'ai voulu montrer la fausseté de ses démonstrations et l'imposture de ses arguments, y compris dans les choses dont le maître s'est servi. (*Ibid.*, p. 237)

Extrait n°4

Les treize principes de Maïmonide : 1) L'existence de Dieu ; 2) Son unité ; 3) Son incorporéité ; 4) Son éternité, alors que le monde est créé ; 5) Le culte et l'obéissance à Dieu ; 6) La prophétie en général ; 7) le caractère particulier de la prophétie de Moïse ; 8) La Torah est d'origine divine ; 9) La Torah ne sera jamais abolie ; 10) La science et la providence divines ; 11) La récompense et le châtement divins, en ce monde et dans le monde à venir ; 12) La venue du Messie ; 13) La résurrection des morts.

Extrait n°5

La base des croyances et le principe primordial qui conduisent à la connaissance de la vérité dans le domaine des axiomes de la Torah divine consistent en la croyance en l'existence de Dieu, béni soit-il... [Cependant,] les croyances religieuses sont de plusieurs sortes : certaines sont des axiomes fondamentaux (פנות ויסודות) pour l'ensemble des préceptes, d'autres ne le sont pas. Ces dernières sont, cependant, des doctrines vraies (דעות אמיתיות) ; et elles ont en commun, avec les premières, le fait qu'elles constituent la foi de celui qui croit en la Torah divine, et que celui qui les rejette renie toute la Torah. Enfin, il est parmi elles une dernière sorte de croyance, à savoir les opinions droites (סברות) auxquelles l'esprit se rallie, mais celui qui les rejette n'est pas tenu pour renégat. (*Ibid.*, p. 246)

Extrait n°6

Au sujet des axiomes religieux (פנות תוריות), qui sont les bases et les fondements sur lesquels est érigée la maison de Dieu, grâce auxquels il est possible de concevoir l'existence de l'enseignement (תורה) codifié par Dieu ; et dont la carence de l'un d'entre eux, si elle était concevable, entraînerait l'effondrement de toute la Torah (à Dieu ne plaise) ...

Puisque la Torah est une activité volontaire, prescrite par un précepteur, qui est l'agent, à l'intention d'un sujet du précepte, qui est le patient, il s'ensuit nécessairement que l'agent est doué de savoir, de volonté et de la faculté d'agir, et que le patient est doué de volonté et de libre choix, et qu'il n'est ni déterminé ni contraint. En outre, puisque cette activité se déroule de l'agent vers le patient, il est nécessaire qu'existe à son sujet une relation quelconque entre eux ; cela implique qu'il existe une relation et une conjonction quelconque entre eux, et c'est la prophétie. Enfin, puisque toute activité, qu'elle soit naturelle ou artificielle, *a fortiori* lorsqu'elle est volontaire et provient d'un agent dont la perfection est infinie, vise une fin déterminée ; il est inévitable que cette activité parfaite soit destinée à une fin importante. (*Ibid.*, p. 531-532)

Extrait n°7a

Au sujet des croyances vraies auxquelles nous, qui avons foi en la Torah divine, devons croire et celui qui renie l'une d'entre elles est qualifié d'hérétique (מין) : En examinant celles-ci, nous avons constaté qu'elles sont de deux sortes, indépendamment des six axiomes traités dans le deuxième discours. La première sorte comprend les croyances qui ne dépendent pas de préceptes particuliers ; la seconde sorte comprend les croyances qui dépendent de préceptes particuliers.

Pour la première sorte, nous en avons dénombré huit. La première, la création du monde ; la deuxième, l'immortalité de l'âme ; la troisième, la récompense et le châtement ; la quatrième, la résurrection des morts ; la cinquième, l'éternité de la Torah ; la sixième, la différence entre la prophétie de Moché notre maître (la paix soit sur lui), et celle des autres prophètes ; la septième, le fait qu'il soit répondu au *Kohen Gadol* au moyen des *Ourim* et *Toumim* ; la huitième, la venue du Messie. En fonction de cela, nous avons divisé cette sorte de croyances en huit parties.

Cependant, nous n'avons pas jugé devoir les inclure dans les axiomes religieux (פנות התורה), bien que la croyance en eux soit obligatoire, et que leur reniement constitue une

insubordination grave, au point que celui qui les renie est considéré comme hérétique. Car il est parfaitement possible de concevoir l'existence de la Torah indépendamment d'eux. C'est pourquoi nous ne les considérons ni comme des fondements ni comme des bases de la Torah. (*Ibid.*, p. 883-884)

Extrait n°7b

Quant à la perpétuation de l'âme, à la récompense et au châtement, l'existence de la Torah reste parfaitement concevable sans eux. Il va de soi, en effet, que la vie authentiquement conforme à la Règle n'est pas conditionnée par la nécessité de recevoir une gratification. Ce qui est vrai a fortiori de la résurrection des morts. Il en est de même de l'éternité de la Torah, puisque même si elle était temporaire, son existence resterait concevable... Pareillement pour le Messie, même s'il n'y en avait pas, l'existence de la Torah resterait concevable... Voilà pourquoi nous avons compté les principes contenus dans ce discours au nombre des principes vrais, au sens où celui qui les renierait serait qualifié d'hérétique (רמ). Mais nous ne les avons pas comptés au nombre des axiomes et des fondements, sans lesquels l'existence de la Torah serait inconcevable. (*Ibid.*, p. 1106)